

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 27 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt-sept du mois de juin à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'Irais, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

18 présents + 6 pouvoirs (24 votes sur 27) :

Quorum atteint (14)

Date de la convocation : 21 juin 2023

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Jacky JOZEAU, Mattieu MANCEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER,
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT (départ à 20h11)
- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Maisontiers : CHABAUTY Gérard
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU

6 pouvoirs :

- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Jacky JOZEAU
- ✓ Fabrice DURAND a donné pouvoir à Jean-Claude LAURANTIN
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Maryse BARIGAULT
- ✓ Olivier FOUILLET a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Alain JEZEQUEL a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU

Excusés : Sébastien FAURE, Françoise RICHARD et Jacques ROY

Gérard GIRET a été élu secrétaire de séance

=====

ECONOMIE

ZAE Le Grand Tillais - occupation des parcelles par l'entreprise Forgerit

La CCAVT a délibéré en juillet 2020 sur la vente de la parcelle section ZA n°268 pour 5 172€ (3 393 m²) située sur la zone artisanale « du Grand Tillais » sur la Commune de Saint Loup Lamairé. Cela correspond à une vente de 13 572€HT (4€HT/m²), moins les loyers versés sur cette période (8 400€).

Aucune vente n'a actuellement été formalisée, du fait notamment de la demande en 2022 de l'entreprise d'acquiescer des parcelles supplémentaires adjacentes d'une superficie totale de 3 963m². La Conférence des Maires élargie avait fait une proposition de vente d'un montant de 4€HT/m².

L'Entreprise n'ayant formulé aucune réponse écrite, la Conférence des Maires élargie réunie le 14 juin 2023 propose de voter un loyer sur la base de son loyer de 2018, afin qu'un document officiel atteste de l'occupation. Les montants seraient de 0,12€/m²/mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à la majorité des suffrages exprimés par 22 voix pour :

- ✓ De soumettre à loyer de 0,12€/m²/mois des parcelles section ZA N° 68, 69, 70, 71, 268, 270 et 272 d'une superficie totale de 7 356m² situées sur la zone artisanale du Grand Tillais de St Loup Lamairé, avec l'entreprise Forgerit avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2023
- ✓ D'autoriser le Président ou son représentant à mettre en œuvre la présente délibération et à signer tout document afférent

Fait et délibéré, le 27 juin 2023
Et ont signé le 1^{er} Vice-Président et le secrétaire,

Le secrétaire de séance,
Gérard GIRET

Le 1^{er} Vice-Président,
Pascal BIRONNEAU

AR-Préfecture

079-200041416-20230703-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-07-2023

Publication le : 03-07-2023

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Proménades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48